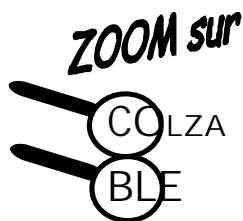


Info.pl@ine

N°280 – 02 septembre 2009 – 4 pages



Surveiller les limaces dans les colzas

Résultats des essais variétés 2009

AGRO-METEO

Pluviométrie du 21 au 31 août 2009 (mm) :

Normale	Campagne 2008 – 2009			
Melun	La Brosse – Montceaux.	Melun	Nangis	Crécy-la-Chapelle
19,7	2,0	10,0	7,7	11,4

Températures du 21 au 31 août 2009 (°C) :

	Normale	Campagne 2008 – 2009			
	Melun	La Brosse – Montceaux.	Melun	Nangis	Crécy-la-Chapelle
Mini	12,2	13,6	12,9	12,2	13,5
Maxi	23,5	26,6	25,4	25,7	25,4

source : Météo-France

Après le petit épisode pluvieux du début de la décade, l'absence de pluie, a permis de travailler en bonnes conditions pour l'implantation des colzas.

Les températures, avec des minimales légèrement supérieures à la moyenne, affichent des maximales en nette hausse (+ 2 à 3°C) par rapport aux normales (30 années précédentes).

L'ensoleillement a été très important avec 102 heures, soit quasiment la moitié d'un mois d'août normal.

ACTUALITES CULTURES

ECHOS RECOLTE

Les chiffres présentés ci-dessous proviennent de vos retours d'informations et nous vous en remercions.

Cultures	Rdt moyen	Commentaires
Blé (57 parcelles)	92 qx/ha (58 à 115)	Taux de protéines moyen de 11,7 (10,3 à 14,8) pour 41 valeurs. Bons PS. (Détail par variété ci-après).
Féveroles (29 parcelles)	55,8 qx/ha (40 à 69)	Les résultats sont plutôt bons.

COLZA

P Limaces

Avec les températures douces, les sols souvent secs qui vont allonger la période de levée des colzas, les limaces peuvent être actives durant la phase semis-levée, surtout lors de l'arrivée d'humidité liée à quelques passages pluvieux.

Ø Dans les situations à risque (terre argileuse, préparation motteuse, résidus en surface, proximité de bois) ou si on a observé 1 à 2 limaces/m² dans les pièges, deux cas de figure se présentent :

- si le sol est resté humide en surface, on peut appliquer un antilimaces en surface et en plein, au semis ou juste après ;
- si le sol est sec en surface, bien surveiller et intervenir dès les 1^{ers} dégâts, juste après la levée. En cas de forte présence, ne pas attendre les 1^{ers} symptômes.

Privilégier les produits à base de métaldéhyde (METAREX RG, LENTILLES ANTILIMACES...).

P Désherbage

L'après trifluraline :

Les efforts doivent se concentrer sur la prélevée avec des produits tels que AXTER 1,5 à 2,0 l/ha, BUTISAN 1,5 à 2,0 l/ha, COLZOR TRIO 3,0 à 4,0 l/ha ou NOVALL 2,0 à 2,5 l/ha.

Un désherbage de rattrapage n'apporte que des solutions limitées. Dans tous les cas, choisir les produits en fonction des mauvaises herbes attendues.

En cas de résistance aux herbicides de la famille des « fop » ou « dime », on peut utiliser des antigaminées racinaires (KERB FLO à partir du 1^{er} novembre, LEGURAME PM à partir du stade 4 feuilles).

INTERCULTURE

Le 2.4D (CHARDOL 600) peut être utilisé pendant l'interculture. Il permet de compléter le glyphosate sur les adventices pour lesquelles il est un peu moins performant et en particulier sur dicotes.

Mais attention, le 2.4D peut avoir de graves conséquences sur les cultures suivantes, en particulier sur celles de la famille des dicotes. Il convient de bien respecter un délai suffisant entre son application et le prochain semis. Mais il ne doit pas être utilisé en interculture avant une culture de colza ou de cultures légumières.

Culture à suivre	Délai minimum avant semis
Colza	Ne pas utiliser de 2.4D en interculture Et sur les parcelles voisines d'un colza, être vigilant sur les risques de dérive que ce soit avant un semis de blé ou en interculture avant une culture de printemps.
Cultures légumières	Ne pas utiliser de 2.4D en interculture
Betterave ou Pomme de terre	2 mois
Pois d'hiver et printemps ou Tournesol	1 mois
Maïs	15 jours
Céréales à paille	7 jours

(d'après ARVALIS et CETIOM)

STRATEGIE AGRONOMIQUE

BLE – RESULTATS

Nous vous présentons ci-après les résultats des 4 essais variétés Chambre d'Agriculture (2 en sol superficiel et 2 en sol profond). Pour les commentaires sur les variétés, vous reporter à l'Info.pl@ine n°273 du 1^{er} juillet 2009.

P 2 essais en sol séchant

Essai mené en itinéraire conventionnel :

Gironville : 280 gr/m², 0 régulateur, 2 fongicides, 1 insecticide, 160 U d'N en 3 apports

Marolles/Seine (conseil Info.pl@ine) : 240 gr/m², 1 régulateur, 1 fongicide, 0 insecticide, 185 U d'N en 3 apports

Variétés	Gironville Argilo-calcaire peu profond				Marolles-sur-Seine Limon-calcaire				Moyenne Rdt (q/ha)
	Rdt à 15% (q/ha)		Prot	PS	Rdt à 15% (q/ha)		Prot	PS	
HYSTAR	81,7	A	10	73,9	94,6	A	9,8	73	88,1
PREMIO	78,8	AB	11,1	73,5	94,5	A	10,9	70	86,7
AREZZO	82,6	A	11,5	75,3	87,8	BCDE	9,7	72	85,2
CAPHORN	79,1	AB	10,8	74,2	86,7	CDE	9,3	69,7	82,9
CEZANNE	78,8	AB	9,8	73,5	86,6	CDE	10,3	70,9	82,7
ALDRIC	73,1	BC	11	69,8	90,8	ABCD	9,3	69,4	81,9
VALODOR	70,1	C	11,3	71,4	92,5	AB	10,6	70,1	81,3
Mélange *	72,9	BC	11	68,4	89,1	ABCD	9,9	70,4	81,0
PR22R58	69,1	C	11,7	74,2	91,8	ABC	10,1	72,4	80,4
INSTINCT	73,5	BC	11,3	74,9	85,2	DE	10,3	72,1	79,3
GARCIA	63,4	D	11,3	72,4	90,5	ABCD	9,7	63,5	76,9
AUBUSSON	62,9	D	11,8	74,2	83,4	E	10	71,9	73,2
Moyenne	73,8		11,1	73	89,5		10,0	70,5	81,6
E.T.	2,46				2,16				
C.V.	0,033				0,024				

*Mélange = 1/4 PR22R58 + 1/4 CAPHORN + 1/4 PREMIO + 1/4 ALDRIC

P 2 essais en sol profond

Essai mené en itinéraire conventionnel :

Brie-Comte-Robert (conseil Info.pl@ine) : 220 gr/m², 1 régulateur, 1 fongicide, 0 insecticide, 140 U d’N en 3 apports
 Vieux-Champagne : 220 gr/m², 2 régulateurs et 5 fongicides en technique bas volume-modulation de doses, 0 insecticide, 152 U d’azote en 3 apports

Variétés	Brie-Comte-Robert Limon-franc			Vieux-Champagne Limon-argileux			Moyenne Rdt (q/ha)		
	Rdt à 15% (q/ha)	Prot	PS	Rdt à 15% (q/ha)	Prot	PS			
TOISONDOR	105,2	A	11,6	76,9	102,1	A	9,2	73,8	103,6
PREMIO	104,0	A	11,9	72,9	97,9	AB	9,3	73,2	100,9
HYSTAR	99,4	AB	11,6	76	101,3	A	9,2	73,5	100,4
BOISSEAU	98,7	AB	11,1	71,2	102,0	A	8,5	70,5	100,3
KORELI	103,3	A	11,2	77,6	94,6	BC	9,6	75,9	98,9
Mélange *	96,2	B	12	73,7	97,7	AB	9,9	70,8	97,0
CAPHORN	99,6	AB	12,1	70,6	91,6	C	10,2	74,6	95,6
MERCATO	94,4	B	12,3	73	95,6	BC	10,3	72,9	95,0
RUSTIC	89,0	C	12,2	78,4	98,1	AB	10,6	75,6	93,5
ALIXAN	87,5	C	11,5	73,8	98,7	AB	9,2	74,7	93,1
ALDRIC	86,7	C	11,7	71,6	96,8	AB	9,9	74,5	91,7
CHEVALIER	86,6	C	12	74,6	91,7	C	9,7	73,2	89,2
Moyenne	95,9		11,8	74,2	97,3		9,6	73,6	96,6
E.T.	2,59				2,05				
C.V.	0,027				0,021				

*Mélange = 1/4 PR22R58 + 1/4 CAPHORN + 1/4 PREMIO + 1/4 ALDRIC

P Commentaires

Sur l'ensemble des 4 essais :

- HYSTAR et PREMIO sortent toujours en tête.
- CAPHORN oscille autour de la moyenne, avec toutefois un net décrochement à Vieux-Champagne et Marolles-sur-Seine.
- ALDRIC ne confirme son potentiel qu'à Marolles-sur-Seine.

En sols séchants :

- ARREZZO confirme son potentiel,
- CEZANNE et VALODOR sortent légèrement supérieurs à la moyenne.
- GARCIA et surtout AUBUSSON ont décroché.

En sols profonds :

- TOISONDOR et BOISSEAU confirment leur fort potentiel, déjà constaté les années précédentes.
- KORELI, variété plus tardive, reste dans la moyenne.
- CHEVALIER confirme son faible potentiel.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Métazachlore : REVISION DE LA DOSE (source CETIOM)

- Spécialités commerciales Butisan S, Sultan, Brother, Rapsan 500SC, Novall, Rapsan TDI, etc....
- Maximum 1000 g de substance active par hectare sur une période de 3 ans en une ou plusieurs applications.

Applicable par modification des conditions d'usage de l'AMM (août 2009) même sur les bidons qui ne font pas mention de cette modification.

CONTROLE DES PULVERISATEURS

Liste des sociétés qui bénéficient de l'accréditation temporaire délivrée par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pulvé (mise à jour du 10 juillet 2009).

Le GIP Pulvé est l'organisme créé en décembre 2008 qui a pour rôle de :

1- centraliser et d'analyser les résultats des inspections ;

2 tenir à jour la liste des organismes d'inspection et des centres de formation agréés et des inspecteurs détenant un certificat ;

3 assurer une veille technologique, normative et réglementaire et de proposer, en fonction des évolutions constatées, des adaptations des méthodes d'inspection, des équipements d'inspection, des référentiels en lien avec la délivrance du certificat et de participer, pour ce faire, aux instances techniques européennes et internationales traitant des pulvérisateurs ;

4 proposer des formations destinées aux enseignants des centres de formation des inspecteurs ;

5 établir des documents d'information à caractère général relatifs à l'inspection.

Il a en outre la charge d'instruire les demandes d'agrément des organismes d'inspection et les demandes d'agrément des centres de formation des inspecteurs

Pour les régions Ile-de-France et Picardie, aucune société ne bénéficie de l'accréditation temporaire délivrée par le GIP Pulvé et valable jusqu'au 30 juin 2010.

Pour la région Centre : une seule société basée dans l'Indre :

FD CUMA de l'Indre
Maison de l'agriculture
24, rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX Cedex
Tel : 02 54 61 62 46

Pour la région Champagne-Ardennes :

Pulvé-Avenir
3, ruelle Guyot
51240 MAIZY/MARNE
Tel : 06 83 36 00 37

Philippe GAUTHIER
8, rue Albert Barre
51150 CONDE/MARNE
Tel : 03 26 67 98 92

PULVEXPER – M. Canot
ZA rue Martel
10240 RAMERUPT
Tel : 03 25 47 30 21

Seules les entreprises qui bénéficient de cette accréditation temporaire peuvent proposer un contrôle de votre pulvérisateur.

Les autres entreprises ne peuvent vous proposer qu'un diagnostic qui ne répond pas à la législation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne et du CASDAR.
Toute rediffusion et reproduction interdites